



VALGELON-LA ROCHETTE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

RAPPORT DE PRESENTATION

Mise à jour : 29/01/2020

INTRODUCTION	3
• Objectifs du DOB.....	3
CONTEXTE MONDIAL ET EUROPEEN.....	5
CONTEXTE NATIONAL.....	7
PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES.....	8
BUDGET COMMUNAL 2020	12
• Compte administratif prévisionnel 2019	12
• Section de fonctionnement	12
▪ Les dépenses de fonctionnement.....	12
1.1. Opérations réelles	13
1.2. Opérations d'ordre.....	14
▪ Les recettes de fonctionnement.....	15
2.1. Opérations réelles	15
2.2. Opérations d'ordre.....	16
▪ Synthèse financière - Fonctionnement	16
▪ Marge de manœuvre	17
• Section d'investissement.....	19
▪ Les dépenses d'investissement.....	19
1.1. Opérations réelles	19
1.2. Opérations d'ordre.....	19
▪ Les recettes d'investissement.....	19
2.1. Opérations réelles	19
2.2. Opérations d'ordre.....	20
▪ Synthèse financière – Investissement	20
Programme pluriannuel d'investissement.....	22
PROPOSTION D'INSCRIPTION BUDGETAIRES SERVICES TECHNIQUES 2020	26
BUDGET ANNEXE ZH COLOMBIER	32
ANNEXE 01 – INFORMATION SUR LA DETTE DE LA COMMUNE	33
ANNEXE 02 – RATIOS.....	37

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

■ Objectifs du DOB

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière

■ Dispositions légales

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

■ Délais

Le délai dans lequel doit se tenir les DOB dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux; TA Lyon 07/01/1997, Devolve; TA Paris 04/07/1997, M Kaltenbach; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/syndicat pour la gestion du collège de Florensac).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses).

■ Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

■ Délibération

Une délibération est obligatoire et permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

■ Compte-rendu et publicité

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance (TA Montpellier, 11/10/1995, « BARD/Commune de Bédarieux »).

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie.

Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, ou autres (décret n°2016-841 du 24/06/2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

■ **Éléments du DOB**

Les orientations présentées ci-après s'appuient sur les hypothèses du projet de loi de finances 2020 (PLF 2020).

Des événements d'importance seront à prendre en compte lors de l'établissement du budget 2020 et développés dans les pages suivantes :

- élections municipales qui peuvent venir remettre en cause les orientations initiales
- la suppression progressive de la taxe d'habitation qui induira inévitablement des baisses de ressources
- toujours pas de lisibilité sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement

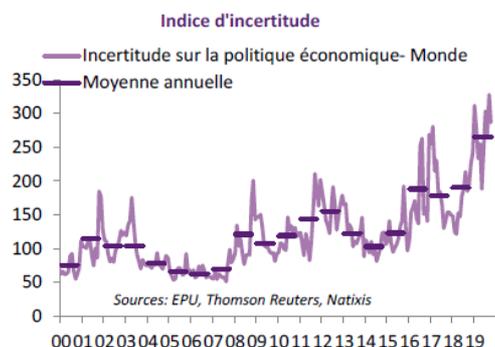
C'est donc dans un contexte toujours plus difficile que la commune doit parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, et assurer un développement équilibré du territoire tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

Les axes de travail pour l'élaboration du budget sont les suivant :

- Désendettement communal
- Agglomération des dépenses des communes fusionnées et maîtrise des dépenses
- Maîtrise de la masse salariale au regard des décisions prises en matière de politique salariale
- Déterminer les axes prioritaires nécessaires à l'entretien du patrimoine et au bon fonctionnement des services dans le contexte de la commune nouvelle
- Arrêter et lancer les grands projets structurant pour la commune sur la base des prévisions pluriannuelles d'investissement et du désendettement communal

Ralentissement synchronisé de l'économie mondiale

L'été 2019 a marqué un tournant dans les perspectives économiques, avec la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis (avec la nouvelle annonce des tarifs américains sur les importations en provenance de Chine), la tourmente politique au Royaume-Uni et les risques accrus du Brexit sans accord, les développements politiques en Italie et autres risques géopolitiques.

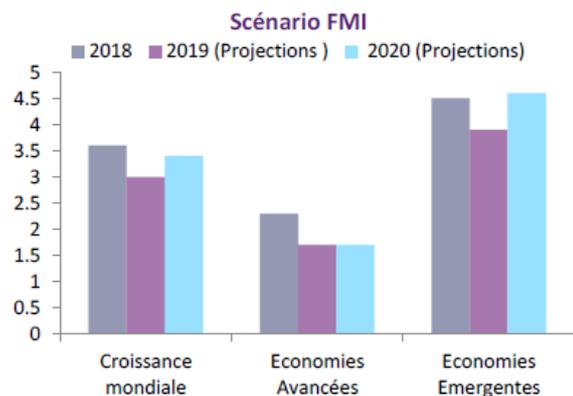
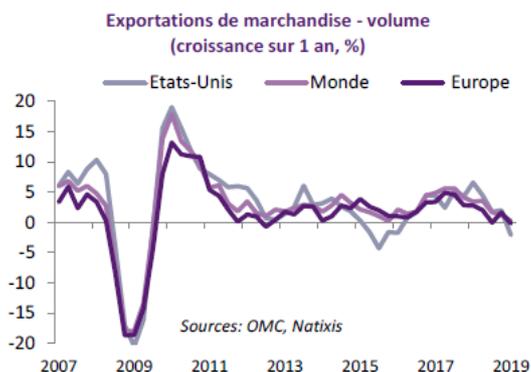


Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont déjà importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse.

Selon l'OMC, les volumes du commerce mondial de marchandises ne devraient augmenter que de 1,2 % en 2019 (moins vite que la prévision de croissance de 2,6 % d'avril) et de 2,7 % en 2020 (contre 3,0 % auparavant).

L'indice de confiance, la production et les perspectives des secteurs manufacturiers sont également orientés à la baisse, le PMI manufacturier mondial tombant au-dessous de 50, indiquant une contraction de la production industrielle.

Les indicateurs continuent à signaler une décélération globale et synchronisée, la Chine ralentit plus qu'initialement prévu, les moteurs de la demande intérieure ralentissent aux États-Unis et la zone euro se heurte à des difficultés industrielles et extérieures (guerre commerciale, risque Brexit, taxes américaines sur des marchandises européennes en réponse aux subventions de l'UE à Airbus). Les développements récents de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine avec la possibilité d'un « accord intérimaire » sont positifs, mais l'issue du Brexit n'est toujours pas connue bien que le choc d'une sortie sans accord le 31 octobre ait été évité avec une nouvelle extension de l'article 50 jusqu'au 31 janvier 2020.



Les incertitudes et les tarifs ont déjà eu une incidence sur la croissance et continuent de constituer un risque. Les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse, le FMI et l'OCDE soulignant la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008.

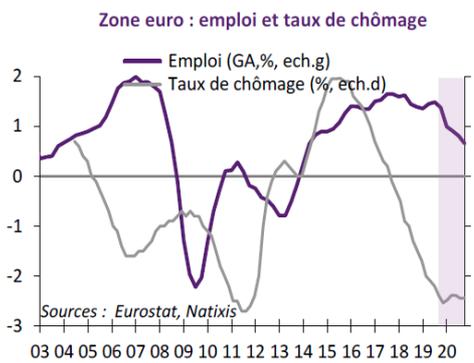
Face au ralentissement, aux risques persistants et à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales sont résolument accommodantes. En septembre, la BCE a proposé un ensemble complet de mesures et la Réserve Fédérale américaine a annoncé une nouvelle baisse de taux en octobre. L'économie mondiale est ainsi entrée dans une nouvelle phase caractérisée par un ralentissement global, une faible inflation et des politiques monétaires extrêmement accommodantes qui devraient contribuer à la résilience des composantes domestiques de la demande.

Risques externes et récession allemande

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et devrait stagner au quatrième trimestre.

La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois. Les enquêtes dans l'industrie manufacturière signalent toujours un repli de l'activité dans ce secteur.

Des risques de contagion à d'autres secteurs de l'économie, qui ont jusqu'à présent résisté, et au marché du travail ne peuvent être exclus. La situation est particulièrement difficile dans l'industrie (en particulier en Allemagne), en raison de difficultés spécifiques (secteur automobile) et de causes externes (guerre commerciale et risque d'un Brexit sans accord). Les risques d'une récession technique en Allemagne ne sont pas négligeables.



Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre.

L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure.

Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (notamment la stabilité du nouveau gouvernement italien et la probabilité d'un Brexit sans accord). Sur le plan extérieur, les risques resteront latents : nouvelle escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine, droits américains appliqués le 18 octobre sur les marchandises européennes, taxes américaines sur le secteur automobile européen (décision attendue en novembre) et incertitude liée au Brexit. Ce dernier facteur continuera de peser sur la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro.

De son côté, la politique monétaire accommodante de la Zone BCE devrait soutenir le cycle ou au moins limiter l'impact des risques baissiers. Le degré d'assouplissement record des conditions financières devrait soutenir davantage la croissance. Le déploiement de plans budgétaires au niveau national ou de la zone euro pourrait contribuer à stabiliser la demande intérieure contre les incertitudes externes.

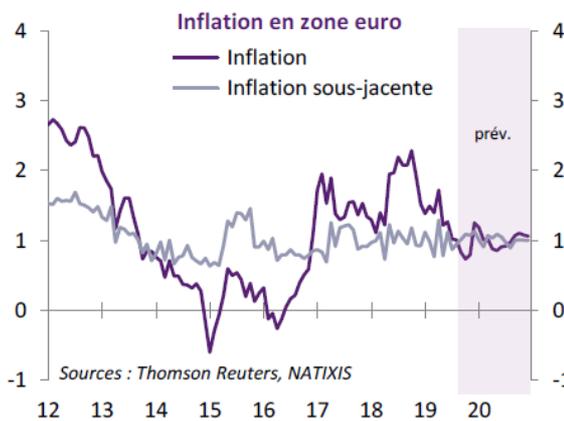
Mais jusqu'à présent, l'appétit pour un tel effort coordonné semble encore modeste. Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages.

La croissance du PIB devrait ralentir, de 1,9 % en 2018 à 1 % en 2019 et 0,6 % en 2020.

Comptes macroéconomiques zone euro

	2018	2019(p)	2020 (p)
PIB	1.9	1.1	0.7
Conso. Ménages (% GA)	1.4	1.2	1
Conso. publique (% GA)	1.1	1.4	1.2
Investissement (% GA)	2.4	6.9	3.5
Exportations (% GA)	3.3	2.2	0.8
Importations (% GA)	2.7	4.5	2.6
Commerce extérieur (contribution point de %)	0.4	-0.9	-0.8

Zone Euro : les choix de la BCE



Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la BCE a annoncé un ensemble complet de mesures de politique monétaire en septembre associant des instruments conventionnels et non conventionnels à la mise en place de nouvelles mesures visant à réduire les effets des taux négatifs. Elle a ainsi annoncé :

- une diminution de 10 points de base du taux d'intérêt de la facilité de dépôt, qui atteint désormais -0,50 %
- l'introduction d'un système à deux niveaux pour la rémunération des réserves (dans lequel une partie des avoirs excédentaires des banques en liquidités sera exemptée du taux de la facilité de dépôt négative)
- la reprise des achats nets dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP)
- un assouplissement des modalités de la nouvelle série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III),

avec des conditions de taux d'intérêt plus favorables et une extension de la durée des opérations à trois ans

Lors de la réunion d'octobre, dernière de l'ère Draghi, la BCE n'a pris aucune décision, le communiqué rappelant simplement les décisions prises à la réunion de septembre et soulignant que les risques pour l'économie continuaient à être perçus à la baisse. M. Draghi a toutefois quitté la présidence sur un message : « ne jamais abandonner ».

CONTEXTE NATIONAL

■ Une croissance résiliente face aux risques extérieurs

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

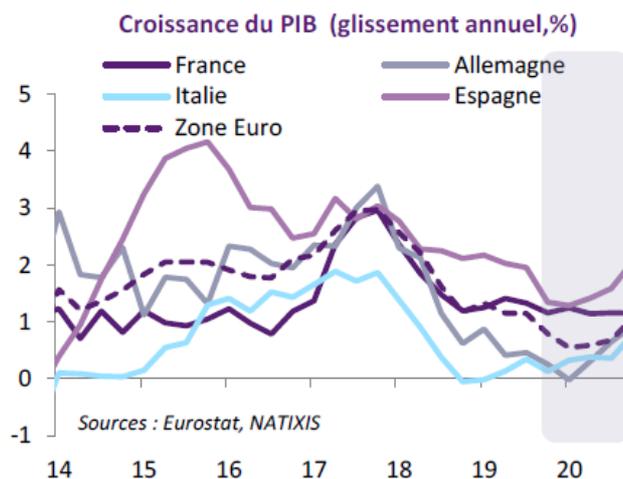
L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide.

Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %.

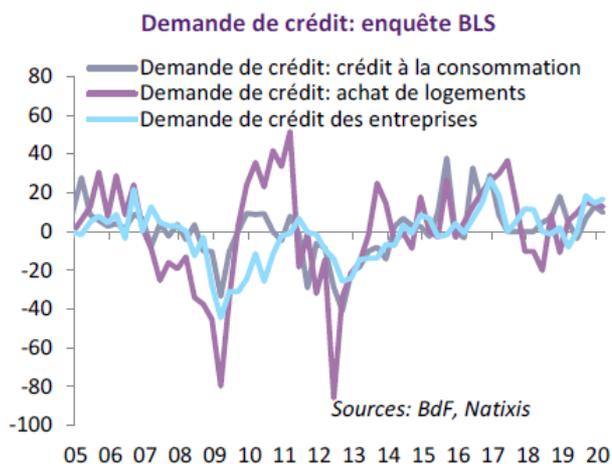
Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres. En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres.

D'une part, les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers. Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée.

D'autre part, les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître (enquête sur les conditions de crédits).



■ Une solide dynamique intérieure



Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80 % des ménages).

Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 % fin 2018 à 1,3 % au T3 2019, et devrait se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois.

La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES

Eu égard aux prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, le projet de loi de finances (PLF) 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

Regroupant une quinzaine d'articles - sur les 80 du texte - sur les finances locales, ce projet porte donc essentiellement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités.

Les modalités de mise en œuvre de la suppression de la TH, initialement prévues dans un projet de loi à part entière au 1^{er} semestre 2019, sont finalement intégrées dans un article du PLF. Malgré cette publication tardive, les futurs candidats aux élections locales pourront s'approprier ce nouveau cadre et l'intégrer dans leur programme.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, votée en même temps que la loi de finances 2018, ne devrait pas aller jusqu'à son terme. Le contexte de ces derniers mois suggère quelques adaptations et une nouvelle mouture devrait être examinée au printemps 2020.

Comme les années passées, ce PLF distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique.

Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans le PLF

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de l'apprentissage.

Ils atteignent 115,7 milliards € dans le PLF 2020 à périmètre courant, en hausse de 3,3 % par rapport à la loi de finances initiales (LFI) 2019. Cette évolution tient principalement à la 3^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (+ 3 milliards €).

Dans le même temps, les ressources régionales liées à l'apprentissage sont réduites du fait de la fin des fonds régionaux d'apprentissage, qui se traduira à compter de 2020 par un prélèvement sur les recettes de l'Etat pour neutraliser les effets de la réforme.

Dans le même temps, les ressources régionales liées à l'apprentissage sont réduites du fait de la fin des fonds régionaux d'apprentissage, qui se traduira à compter de 2020 par un prélèvement sur les recettes de l'Etat pour neutraliser les effets de la réforme.

Concours financiers de l'Etat (49,1 milliards €) : une quasi stabilité

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT).

La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales: un niveau de DGF stabilisé en 2020

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (35 %).

Les PSR, qui s'élèvent à 40,898 milliards €, sont en très légère augmentation de 0,8 % par rapport à la LFI 2019.

La DGF est stable en 2020 avec un montant de 26,802Milliards €. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent de nouveau avec la montée en charge de certaines mesures, notamment l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 6,2 %) grâce au regain d'investissement depuis 2017.

Le prélèvement sur recettes de l'Etat au profit de la Guyane (27 M€) est, quant à lui, transformé en une dotation budgétaire à compter de 2020.

■ **Variables d'ajustement : une baisse limitée en 2020**

Le PLF prévoit une minoration des variables d'ajustement de 120 millions €, composées en 2020 :

- de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) régionale (35 M€) et du bloc communal (10 M€)
- de la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) des régions et départements
- des fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP)
- de la compensation des pertes de recettes de versement transport (45 M€)

La minoration des variables d'ajustement se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires.

■ **DGF des communes nouvelles**

Le PLF pérennise le pacte de stabilité pour les communes nouvelles se constituant à partir du 2 janvier 2019.

Ce pacte de stabilité s'applique pendant les 3 premières années et se traduit par :

- une garantie de non-baisse de la dotation forfaitaire et des dotations de péréquation pour les communes nouvelles regroupant une population maximale de 150 000 habitants
- une majoration de 5 % de leur dotation forfaitaire pour les communes nouvelles regroupant une population maximale de 30 000 habitants
- une dotation de consolidation égale à la dotation d'intercommunalité que percevait l'EPCI pour les communes nouvelles se substituant à un EPCI de 150 000 habitants au plus

Le PLF 2020 complète ces mesures par un point sur les communes nouvelles se substituant à un EPCI et qui n'adhèrent pas à un autre EPCI : ces communes nouvelles bénéficieront, la 1^{ère} année de leur création, d'une dotation de compétences intercommunales égale à la somme des montants de dotation d'intercommunalité perçue l'année précédente sur le territoire.

■ **Des dotations de soutien à l'investissement local maintenues aux niveaux de 2019**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans le PLF 2020.

Les montants sont inchangés :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

■ **Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, a déjà fait l'objet d'un report au 1^{er} janvier 2020 dans la LFI 2019.

Afin de s'assurer de la neutralité budgétaire de cette automatisation, sa mise en œuvre est à nouveau reportée d'un an (1^{er} janvier 2021).

■ **Hausse de la péréquation verticale**

Elle représente 190 millions € en 2020, montant similaire à celui de 2019.

Ces augmentations de DSU-DSR des communes et de dotations de péréquation des départements étaient traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

■ Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales

L'article 5 du PLF fait suite à l'annonce du président, en novembre 2017, concernant la suppression de la taxe d'habitation (TH) après le dégrèvement de cette dernière pour 80 % des ménages (sous conditions de revenus).

Seule la TH sur les résidences principales est concernée, la TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants ne font pas l'objet de modifications.

Le PLF propose quelques ajustements pour 2020, année de transition où le dégrèvement pour 80 % des ménages est pleinement mis en œuvre :

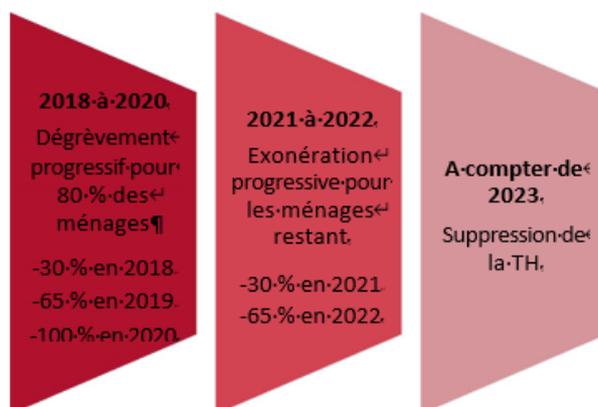
- la base (hors accroissement physique), le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20 % des ménages restant soumis au paiement de la TH
- le produit lié aux hausses de taux de TH votées en 2018 et/ou 2019 est uniquement dû par les 20 % des ménages restant dès 2020, ce qui constitue une perte de recettes pour les collectivités concernées

Plusieurs amendements demandent la revalorisation des bases de TH pour l'année 2020 sur la base de l'inflation prévisionnelle de 2019.

Le ministre de l'action et des comptes publics indique être favorable à une revalorisation de 0,9 %.

■ La suppression de la taxe d'habitation

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20 % de ménages encore soumis à son paiement.



La suppression de TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.

■ La réforme fiscale

Les communes et EPCI à FP ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.

La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes.

Ainsi en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.

Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement.

Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place.

Contrairement aux réformes fiscales précédentes, il ne s'agit pas d'un fonds spécifique mais d'un mécanisme de correction du produit de FB à percevoir par la commune.

■ Les impacts de la suppression de la TH pour les autres taxes

La taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la taxe spéciale d'équipement (TSE) sont des taxes dont l'assiette repose sur les bases d'imposition de TH, FB, foncier non bâti (FNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE). Suite à la suppression de la TH, les 2 taxes pèseront plus fortement sur les 3 impôts restant.

La contribution à l'audiovisuel public présente sur l'avis d'imposition de la TH sera désormais adossée à l'impôt sur le revenu.

Le FB remplacera la TH en tant qu'imposition pivot pour les règles d'encadrement et de lien entre les taux.

■ Suppression des taxes à faible rendement

Après la suppression de 26 taxes à faible rendement (rendement annuel inférieur à 150 M€) en 2019, l'Etat poursuit sa volonté avec la disparition de 18 autres taxes en 2020. Les objectifs demeurent :

- la simplification du droit fiscal
- la réduction de la pression fiscale sur les particuliers et les entreprises
- l'allègement des formalités déclaratives des entreprises
- la réduction des coûts de recouvrement

Il est également précisé que « la compensation des pertes de recettes en résultant est assurée par le budget général de l'Etat, sous réserve de modalités particulières convenues entre les différents affectataires ».

■ Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels au 1^{er} janvier 2017, le PLF prévoit de poursuivre avec celles des locaux d'habitation utilisées dans le calcul des bases d'imposition des taxes locales.

Ces valeurs locatives obsolètes se basent sur le loyer théorique annuel du marché locatif au 1^{er} janvier 1970. Une revalorisation forfaitaire a lieu chaque année pour tenter d'atténuer l'absence de révision, mais l'objectif est de remettre de la cohérence avec le marché locatif actuel.

Le PLF prévoit :

- une révision initiale : il sera demandé aux propriétaires bailleurs de locaux d'habitation de déclarer les loyers au cours du 1^{er} semestre 2023. Sur cette base, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport, avant le 1^{er} septembre 2024, pour identifier les impacts pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat ainsi que pour préciser la mise en œuvre sur le marché locatif social. En 2025, de nouveaux secteurs géographiques et tarifs seront fixés sur la base des nouvelles valeurs locatives des locaux d'habitation. Les impositions établies à compter du 1^{er} janvier 2026 tiendront compte de cette révision.
- un dispositif de mise à jour des évaluations afin de tenir compte des valeurs du marché locatif et ainsi d'éviter une nouvelle obsolescence de ces valeurs. La mise à jour sera réalisée tous les 2 ans. Ce dispositif est également proposé pour les locaux professionnels.



■ Compte administratif prévisionnel 2019

L'exécution budgétaire 2019 présente les résultats suivants :

BALANCE 2019	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
INVESTISSEMENT	1 657 290,02	1 102 963,42	-554 326,60
FONCTIONNEMENT	4 898 751,62	5 212 097,57	313 345,95
TOTAL	6 556 041,64	6 315 060,99	-240 980,65

	Investissement	Fonctionnement	Global
Résultat d'exercice	-554 326,60	313 345,95	-240 980,65
Résultat N-1	-62 228,73	1 372 550,03	1 310 321,30
Résultat cumulé	-616 555,33	1 685 895,98	1 069 340,65

A noter que les résultats de fonctionnement et d'investissement tiennent en compte la reprise des résultats suivant :

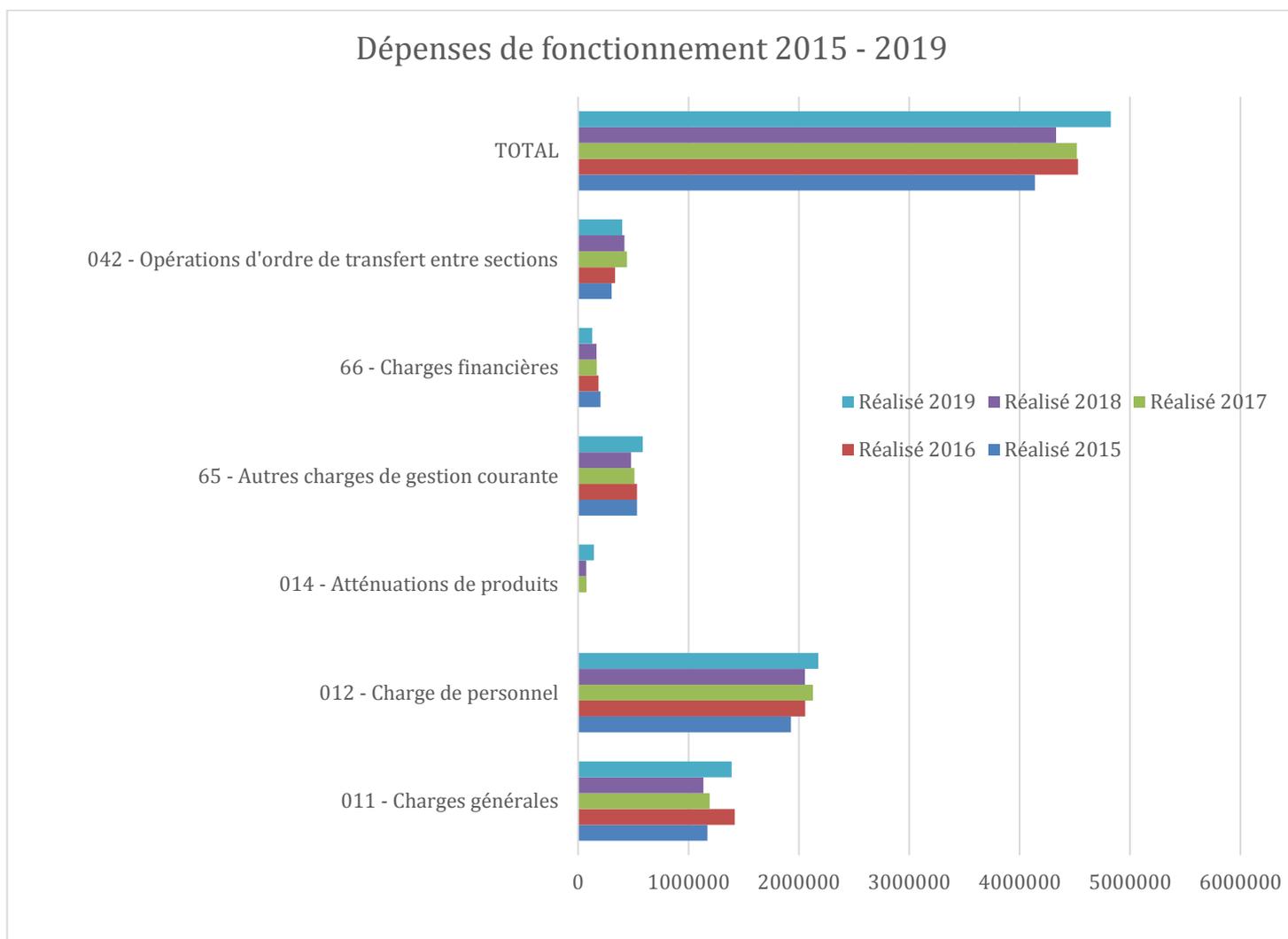
- Investissement :
 - o Intégration excédent dissolution SABRE : 38 844,79 € (recettes)
 - o Intégration déficit dissolution syndicat du collège : 15 394,44 € (dépendes)
- Fonctionnement :
 - o Intégration excédent dissolution SABRE : 6 108,38 € (recettes)
 - o Intégration excédent dissolution syndicat du collège : 74 696,98 € (recettes)

■ Section de fonctionnement

▪ Les dépenses de fonctionnement

L'exécution globale 2019 des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 898 751,62 pour une prévision totale de 6 288 850,03 €. En retirant la prévision de virement l'exécution, l'exécution est inférieure de 195 000 environ (soit - 3,9%). Il est important de noter que les dépenses sont celles de la commune nouvelle et qui englobent les opérations réalisées sur les 2 communes historiques. Il est en conséquence logique que les dépenses de fonctionnement, au regard des autres années soient supérieures.

Dépenses de fonctionnement 2015 - 2019



1.1. Opérations réelles

- Chapitre 011 : Charges générales

Concernant l'exécution 2019, aucun objectif contraignant n'a été fixé. En effet, l'année 2019 constitue la première année de fonctionnement de la commune nouvelle.

Néanmoins, les articles suivants doivent tenir compte des évolutions prévisionnelles suivantes :

Augmentation de crédits

- 6042 – Achats de prestation de service : prendre en compte un surcôt lié à la mise en place d'un nouveau marché de fourniture de repas qui devrait être plus contraignant sur les propriétés organoleptiques et la part croissante du bio
- 60612 – Energie - Electricité : hausse prévisionnelle de 2,4 %
- 60621/60622 – Combustibles et Carburants : augmentation du coût de l'énergie du fait de la contraction de l'offre
- 6227 – Frais d'actes et de contentieux : provisionner l'article en prévision des procédures en recours contre les PLU et prendre en cours les contentieux en cours

Diminution de crédits

- 617 – Etudes et recherches : le plan FISAC étant terminé, la prévision budgétaire ne sera pas réinscrite
- 6288 – Autres services extérieurs : un certain nombre de diagnostics réalisés en 2019 n'ont pas lieu d'être en 2020

- Chapitre 012 : Charge de personnel

La prévision globale (2,185 M€) de ce chapitre a été inférieure à la réalisation (2,176 M€). Néanmoins il conviendra de prendre en compte la revalorisation des indices des agents intervenue en début d'année 2019 ainsi que la mise en place d'un régime de prime pour l'engagement des personnels de services techniques.

Par ailleurs et comme cela était attendu, l'harmonisation des pratiques dans les deux communes a entraîné une légère augmentation de la masse salariale.

Statut	Agents au 01/01/2018		Agents au 31/12/2018		Agents au 01/01/2019		Agents au 31/12/2019	
	Nombre d'agents	ETP	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'agents	ETP	Nombre d'agents	ETP
Non titulaire	36	13,37	33	12,55	32	12,47	37	16,69
Stagiaire	5	3,21	5	2,74	5	2,74	4	3,14
Titulaire	47	40,54	49	40,52	50	40,01	51	40,47
Total	88	57,12	87	55,81	87	55,22	92	70,30

- Chapitre 014 : Atténuation de produits

Au regard des annonces du Gouvernement, ce chapitre, qui constate principalement le FPIC, devrait connaître une stabilité, le PLF 2020 ne prévoyant pas de révision.

Par ailleurs, il n'y aura pas de reversement de taxe d'aménagement à reverser à hauteur de ce qui a été réalisé en 2019 (43 000 € environ).

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Les subventions versées au CCAS et au foyer logement resteront globalement équivalente.

Les subventions devraient globalement connaître une certaine stabilité du fait de l'application effective du règlement d'attribution de subvention mis en place.

Les élections entraîneront une baisse du nombre d'adjoints. La prévision relative aux indemnités versés dans le cadre du mandat devront donc être moindre.

- Chapitre 66 : Charges financières (cf. annexe 01)

Les intérêts des emprunts seront en diminution d'environ 18%.

	Intérêts	Capital
2018	167 019,19	754 879,29
2019	135 809,70	618 233,60
2020	115 851,87	525 661,55

Les intérêts courus non échus (ICNE) en début d'exercice 2019 sont estimés à – 6 724,00 € environ.

- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

La prévision sera une inscription afin d'ouvrir le chapitre. Si des événements exceptionnels interviennent au cours de l'exercice 2020, ils seront pris en compte par des décisions modificatives.

1.2. Opérations d'ordre

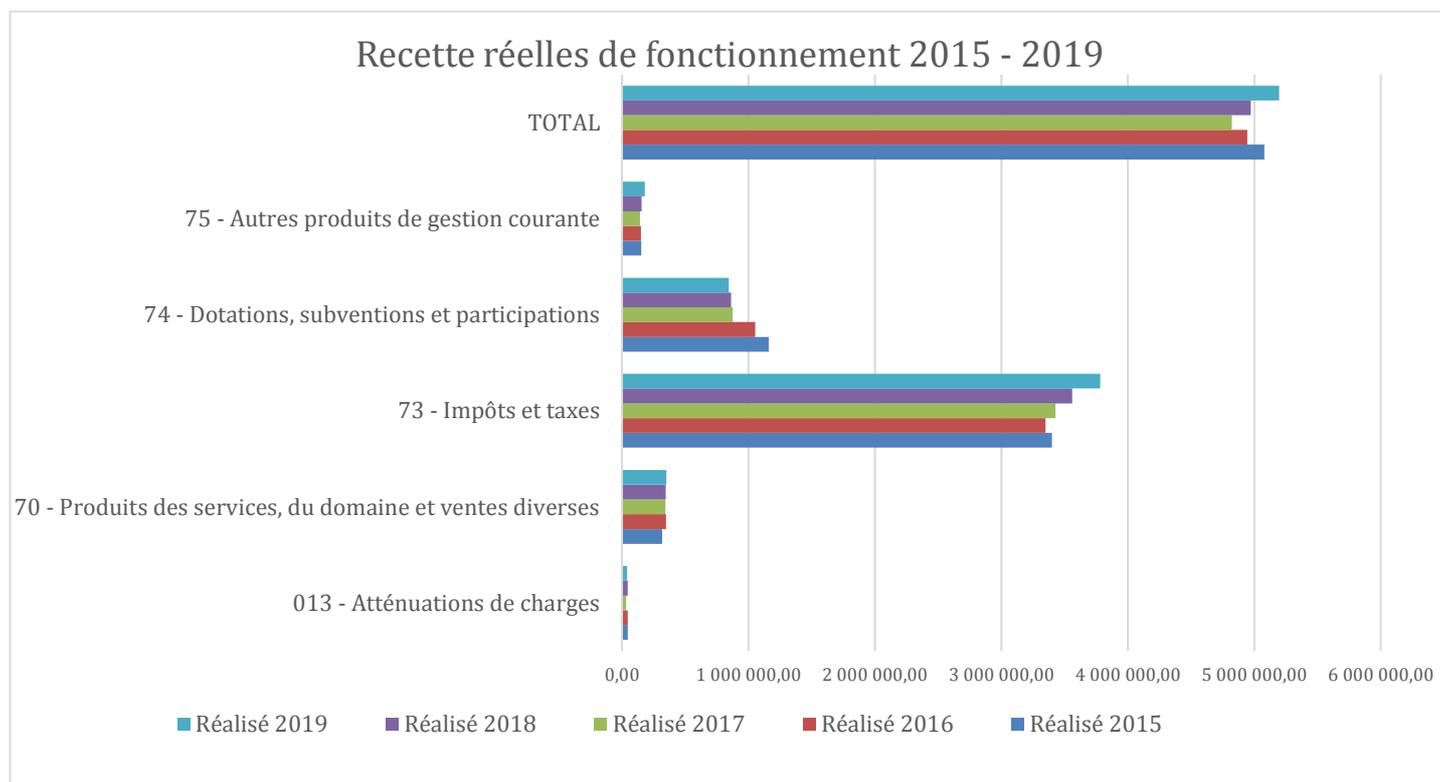
- Chapitre 042 : Opérations d'ordres de section à section

Le montant prévisionnel des amortissements sera d'environ 434 600 €. Cette dépense constitue une recette d'investissement venant en appui des projets d'investissement.

Dans l'attente d'une consolidation du patrimoine d'Etable (commune non soumis à l'obligation d'amortissement), une révision de ce montant pourra être nécessaire.

- **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 5 212 097,57 € pour une inscription budgétaire globale de 6 288 850,03 €. En retirant la prévision de résultat reporté, l'exécution est supérieure aux prévisions (+ 6%).



2.1. Opérations réelles

- **Chapitre 002 : Résultat reporté**

Le résultat reporté en fonctionnement se présente comme suit :

Résultat fonctionnement 2019 :	313 345,95
Résultat fonctionnement cumulé antérieur :	1 372 550,03
<hr/>	
Résultat global fonctionnement (A) :	1 685 895,98
Couverture du déficit d'investissement :	616 555,33
Restes à réaliser	248 500,00
<u>Couverture investissement (1068 recettes) :</u>	865 055,33
<hr/>	
Résultat reporté au titre du BP 2020 (C – 002 recettes) :	820 840,65

- **Chapitre 013 : Atténuation de charges**

Il est proposé de provisionner ce chapitre à hauteur de 20 000 €, la réalisation étant très dépendante des arrêts maladie des agents et des remboursements de la CPAM et de l'assurance statutaire en conséquence.

- **Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses**

L'ensemble des prévisions de ce chapitre est stable. La variation de ce chapitre est en grande partie conditionnée par le nombre d'enfants utilisant les services périscolaires, la fréquentation du camping et celle de la piscine.

La nouvelle politique tarifaire applicable à la piscine délibérée en janvier 2020 devrait avoir un impact négligeable sur les recettes de cet équipement.

- Chapitre 73 : Impôts et taxes

Depuis la loi de finances 2017, la revalorisation des bases fiscales est basée sur l'évolution de l'indice de prix harmonisé la consommation des ménages (hors tabac) entre novembre N-2 et novembre N-1.

Pour 2019, la revalorisation avait atteint 1,60 %.

Avec la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation :

- La commune ne pourra pas toucher au taux de TH pour l'année 2020
- Elle sera compensée par la perte de la TH

La variation des bases prévues dans le PLF 2020 est annoncé à 0,9%.

En revanche, pour la seule commune déléguée de La Rochette, la réforme entrainera une baisse du produit. A titre d'information, le produit perçu par la commune déléguée de La Rochette au titre des 3 taxes s'est élevé pour l'année 2020 à 1 546 395 € et la compensation prévue par l'Etat sera prévisionnellement de 1 503 167 € soit une perte nette d'environ 43 000 €.

A titre d'information, théoriquement, la commune déléguée de La Rochette aurait dû percevoir 1 544 379 € mais l'Etat applique un coefficient correcteur (0,97331484). Pour la commune déléguée d'Etable, le coefficient n'est pas encore connu, mais la Savoie étant un département considéré comme « riche », il peut déjà être estimé que le coefficient correcteur abaissera le produit.

Dans ces conditions, il convient raisonnablement de diminuer la recette prévisionnelle d'environ 55 000 €.

Le FNGIR devrait connaître une très légère baisse.

- Chapitre 74 : Dotations et participations

Pour ce chapitre, il est proposé de reporter les inscriptions de l'année écoulée en tenant compte :

- D'une dotation de solidarité rurale (DSR) stable
- D'une DCRTP stable

En ce qui concerne plus particulièrement les compensations et exonérations des taxes locales, il est proposé d'afficher des montants prudents. En effet, la réforme liée à la suppression de la TH ne permet pas aujourd'hui de prévoir le niveau de maintien de compensations liées aux exonérations.

- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Le chapitre relatif aux redevances d'occupation du domaine public (loyers et droits de place) est stable. Une légère augmentation est à prévoir environ + 1,5% en raison de l'augmentation des indices de révision des loyers d'une part.

2.2. Opérations d'ordre

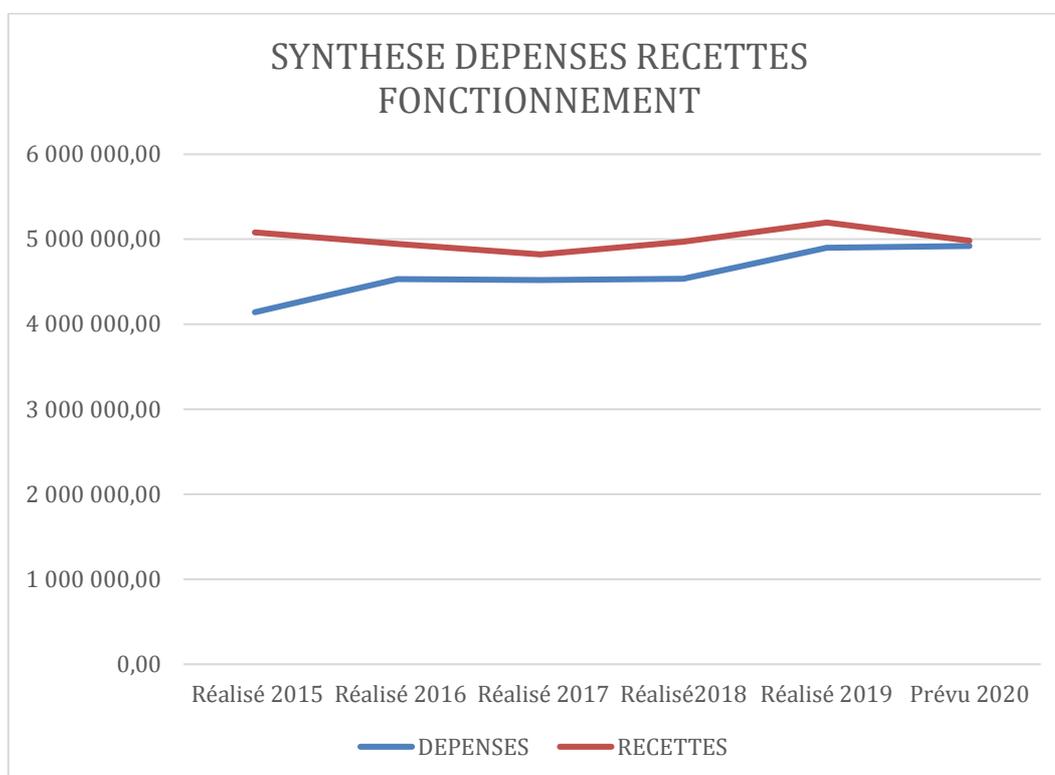
- Chapitre 042 : Opérations d'ordres de section à section

Ce chapitre constate une recette reçue de la section d'investissement pour amortissement de subvention d'équipement (400,00 €).

- **Synthèse financière - Fonctionnement**

Globalement, la commune nouvelle dégage un résultat positif au titre de l'année 2019 de 313 000 € environ. Pour l'exercice 2020, les incertitudes autour de la réforme de la suppression de la TH invitent à une grande prudence ce qui conduit irrémédiablement à une nouvelle recherche d'économie en vue de pérenniser la capacité de financement de la commune.

Cette prudence a permis d'assurer le fonctionnement de la collectivité depuis ces dernières années tout en diminuant l'endettement communal et en permettant la réalisation de projet structurant tels que la médiathèque, les équipements touristiques de la base de loisirs et autres travaux destinées à l'amélioration ou à l'entretien du patrimoine communal.



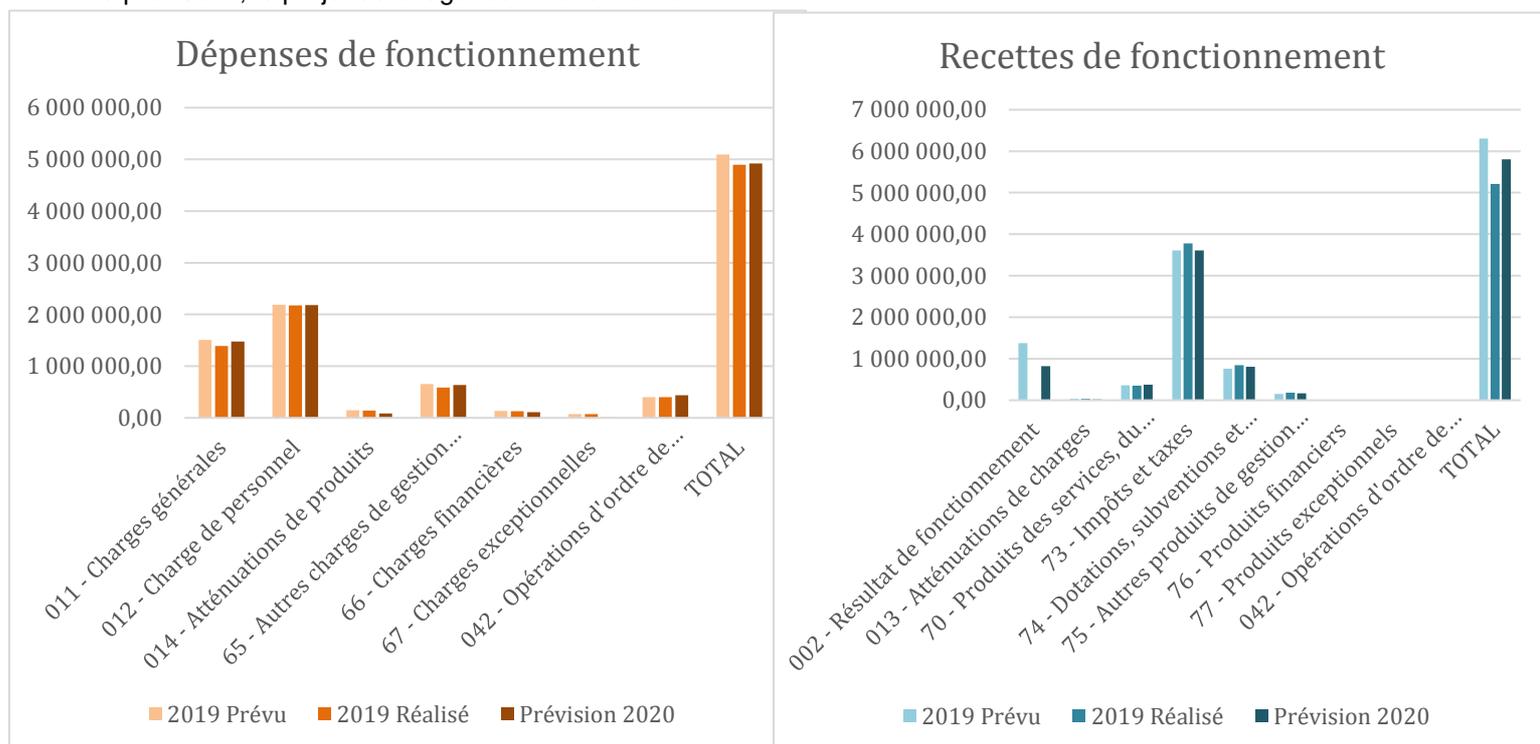
▪ **Marge de manœuvre**

En tenant compte des affectations nécessaires à la couverture du déficit d'investissement (environ 865 000,00 € incluant les restes à réaliser) et des propositions émises dans le rapport, le budget principal aura une contrainte quant au choix des projets d'investissement. En effet, l'année 2019 a été marquée par de nombreux investissements entraînant un déficit cumulé de 616 000 € qui ont été pris en charge par le fonds de roulement. De fait, le financement par le fonds de roulement entraîne une diminution du résultat disponible qui passe de 1 372 000 € à 821 000 €.

Néanmoins le projet de budget proposé est très contraint mais permet d'affecter la quasi-totalité du fonds de roulement aux projets d'investissement soit environ 880 000 €

Les amortissements viendront d'abonder l'investissement à hauteur de 430 000 €.

A titre provisoire, le projet de budget de fonctionnement :



	2019		Prévision 2020
	Prévu	Réalisé	
011 - Charges générales	1 505 450,00	1 390 016,37	1 473 500,00
012 - Charge de personnel	2 185 500,00	2 176 952,59	2 180 000,00
014 - Atténuations de produits	144 900,00	143 250,41	83 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	652 290,00	586 270,42	634 100,00
66 - Charges financières	133 810,00	128 613,66	110 300,00
67 - Charges exceptionnelles	73 635,11	73 594,93	5 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 500,00	400 053,24	434 600,00
TOTAL	5 096 085,11	4 898 751,62	4 920 500,00

	2019		Prévision 2020
	Prévu	Réalisé	
002 - Résultat de fonctionnement	1 372 550,03		820 840,65
013 - Atténuations de charges	38 000,00	40 165,53	20 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	362 000,00	350 894,24	376 500,00
73 - Impôts et taxes	3 605 900,00	3 781 034,49	3 611 500,00
74 - Dotations, subventions et participations	757 000,00	844 373,55	805 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	154 500,00	180 572,90	168 500,00
76 - Produits financiers	500,00	80,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	5 000,00	14 643,86	5 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 400,00	333,00	400,00
TOTAL	6 305 850,03	5 212 097,57	5 807 740,65

■ Section d'investissement

▪ Les dépenses d'investissement

1.1. Opérations réelles

- Résultat reporté

Le résultat à reporter se présente comme suit :

Résultat investissement 2019 :	- 554 326,60
Résultat investissement cumulé antérieur :	- 62 228,73
Résultat global fonctionnement (A) :	- 616 555,33

- Chapitre 16 : Emprunts et dettes (cf. annexe 01)

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2020 à 526 000,00 € environ. Ce montant inclut les emprunts des deux communes.

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

La dépense relative à la révision du PLU représente la quasi-totalité des inscriptions du chapitre. Les sommes nécessaires à la finalisation de la révision et de la création des PLU en cours viennent en prévision pour les frais liés à l'assistance juridique et l'enquête publique pour le PLU d'Étable.

En inscription de base, au titre des frais d'études concernent l'étude pour le changement des menuiseries de l'école de La Neuve et le solde pour la maîtrise d'œuvre pour la restructuration du chemin des Chaudannes.

Il est également proposé d'abonder l'article relatif au frais de publicité légale pour permettre le lancement des opérations structurantes.

Dans le cadre de la définition des grands équipement communaux (accueil périscolaire, nouvelle école, restructuration du centre-ville), ce chapitre devrait enregistrer une hausse afin de financer les études de programmation pour la réalisation des futurs équipements. La hausse sera répartie dans les opérations créés à cet effet.

- Chapitre 21/23 : immobilisations corporelles et opération d'équipement

Il n'est pas prévu au budget 2018 d'opération d'équipement autres que celles engagées au titre des communes historiques. En revanche, des études seront menées afin de préparer les futures opérations selon le plan pluriannuel d'investissement.

Seules les inscriptions au titre de ces chapitres constituent l'entretien général du patrimoine de la commune et les dépenses d'équipement nécessaires au fonctionnement des services.

1.2. Opérations d'ordre

Les opérations d'ordres constatent la dépense qui est le pendant de la recette de fonctionnement pour un montant de 400,00 € (chapitre 040 opération d'ordres de section à section).

▪ Les recettes d'investissement

2.1. Opérations réelles

- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves

Au titre de l'exercice 2020, ce chapitre prévoit :

- FCTVA : 115 000,00 €
- Taxe d'aménagement : estimée à 35 000,00 € environ en attente d'une confirmation des services de la DDT

Comme précisé précédemment, l'affectation de résultat nécessaire à la couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser sera d'environ 865 000,00 €.

- Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues

Le chapitre relatif aux concours institutionnels et aux dotations prévoit d'une part les subventions pour lesquelles une attribution formelle a été délivrée et d'autres part les subventions estimées sur les projets pour lesquels une instruction de demande est en cours.

Réalisation d'une étude d'urbanisme pré-opérationnelle :

- Région/CDDRA : 10 668,00 € restant à solder au terme de l'opération

Acquisition d'un columbarium cimetière 5

- CG73/FDEC : 2 309 € à solder

Remplacement des menuiseries La Neuve : devis > 218 053,00 € HT (total subventions notifiées 87 870 €)

- CCCS fonds TEPOS : 14 300 €
- CG73 FDEC 2018 : 18 840 € > travaux à justifier avant le 14/09/2020
- CG73 FDEC 2019 : 26 730 € > travaux à justifier avant le 10/07/2020
- ETAT DETR 2018 : 28 000 € > travaux à justifier avant le 18/07/2020

Restauration mobilier classé statue St Sébastien :

- CG73-Sauvegarde du patrimoine : 759 € pour 6 900 € de dépense subventionnable (11%) > justifier travaux avant le 18/10/2020

Réfection les Chaudannes/St Maurice :

- CG73-FDEC 2019 : 22 000 € à solder

Conteneurs enterrés :

- SIBRECSA : 3 379 € pour 3 conteneurs

Extension vidéo protection : > **subventions non notifiées**

- ETAT FIPD : 22 500 €
- REGION : 30 000 €

Au global le montant des subventions à solder s'élève à 38 000 € sur les projets en cours.

Les subventions attribuées en attente de réalisation des travaux représentent un montant de 73 500 €.

Les subventions prévisionnelles sollicitées sur les projets en cours et en attente d'attribution représentent la somme globale de 52 500 €

2.2. Opérations d'ordre

- Chapitre 040 : Opérations d'ordres de section à section

Ce chapitre reprend en recette les inscriptions en dépenses de fonctionnement relatives à l'amortissement des immobilisations soit environ 434 600,00 €.

▪ **Synthèse financière – Investissement**

DEPENSES INVESTISSEMENT INSCRITES D'OFFICE	
Déficit d'investissement N-1	616 600,00 €
Remboursement du capital des emprunts	526 000,00 €
Immobilisation incorporelles engagées (PLU/MO/FISAC)	82 400,00 €
Immobilisations corporelles engagées	201 100,00 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES DOB 2020	1 426 100,00 €

RECETTES INVESTISSEMENT	
Amortissements	434 600,00 €
FCTVA	78 000,00 €
Taxe d'aménagement	35 000,00 €
Affectation	865 000,00 €
Subvention à solder	38 000,00 €
Subvention en attente de travaux	73 500,00 €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES DOB 2020	1 524 100,00 €

A l'issue des inscriptions préalables, il y a un besoin de dégagement de financement disponible 98 000,00 € environ.

La marge d'autofinancement globale étant de 850 000,00 € environ, une enveloppe de 950 000,00 € est disponible pour les opérations d'investissement

Les choix en matière de programmation des travaux et des opérations structurantes doivent être opérés par les élus. Les marges de manœuvre étant limitées, il est nécessaire de déterminer les priorités tant au niveau des grands projets que des travaux d'usage et d'entretien sur le patrimoine communal.

Programme pluriannuel d'investissement

PROJET	DETAIL	MONTANT	ANNEE 01	ANNEE 02	ANNEE 03	ANNEE 04	ANNEE 05	ANNEE 06	ANNEE 07	ANNEE 08	TOTAL	
Projet self	Dépenses	MO	504 000,00	277 200,00	100 800,00	100 800,00		25 200,00			504 000,00	
		Contrôles divers	40 000,00	2 000,00	14 000,00	2 000,00	22 000,00				40 000,00	
		Travaux	3 450 000,00		1 207 500,00	1 897 500,00	345 000,00				3 450 000,00	
		Mobilier									0,00	
		TOTAL	3 994 000,00	279 200,00	1 322 300,00	2 000 300,00	367 000,00	25 200,00				3 994 000,00
	Recettes estimées	CCCS	1 597 600,00	111 680,00	528 920,00	800 120,00						1 440 720,00
		ETAT DETR										0,00
		CD73 CTS										0,00
		FCTVA	655 175,76	45 799,97	216 910,09	328 129,21	60 202,68	4 133,81				655 175,76
		ARA CAR										0,00
		ARA Bourg-centre										0,00
	TOTAL	2 252 775,76	157 479,97	745 830,09	1 128 249,21	60 202,68	4 133,81				2 095 895,76	
Nette commune		1 741 224,24	121 720,03	576 469,91	872 050,79	306 797,32	21 066,19				1 898 104,24	
PROJET	DETAIL	MONTANT	ANNEE 01	ANNEE 02	ANNEE 03	ANNEE 04	ANNEE 05	ANNEE 06	ANNEE 07	ANNEE 08	TOTAL	
Projet école Grangette	Dépenses	MO	400 000,00				220 000,00	80 000,00	80 000,00		20 000,00	400 000,00
		Contrôles divers	60 000,00				3 000,00	21 000,00	3 000,00	33 000,00		60 000,00
		Travaux	4 150 000,00					1 452 500,00	2 282 500,00	415 000,00		4 150 000,00
		Mobilier										0,00
		Acquisition terrains	220 000,00									0,00
		TOTAL	4 830 000,00	0,00				223 000,00	1 553 500,00	2 365 500,00	448 000,00	20 000,00
	Recettes estimées	ETAT DETR										0,00
		CD73 FDEC : abords et station										0,00
		CD73 CTS										0,00
		ARA CAR										0,00
		FCTVA	792 313,20				36 580,92	254 836,14	388 036,62	73 489,92	3 280,80	756 224,40
TOTAL	792 313,20	0,00	0,00	0,00	36 580,92	254 836,14	388 036,62	73 489,92	3 280,80	756 224,40		

	Nette commune	4 037 686,80	0,00	0,00	0,00	186 419,08	1 298 663,86	1 977 463,38	374 510,08	16 719,20	3 853 775,60
--	----------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------	---------------------	---------------------	-------------------	------------------	---------------------

PROJET	DETAIL	MONTANT	ANNEE 01	ANNEE 02	ANNEE 03	ANNEE 04	ANNEE 05	ANNEE 06	ANNEE 07	ANNEE 08	TOTAL	
Projet centre-ville	Dépenses	MO	120 000,00	60 000,00	36 000,00	24 000,00					120 000,00	
		Contrôles divers	30 000,00	15 000,00	15 000,00						30 000,00	
		Travaux	2 100 000,00		1 470 000,00	630 000,00					2 100 000,00	
		TOTAL	2 250 000,00	75 000,00	1 521 000,00	654 000,00					2 250 000,00	
	Recettes estimées	CD73 CTS										0,00
		CD73 Place stationt										
		ARA CAR (hors voiries)										0,00
		FCTVA	369 090,00	12 303,00	249 504,84	107 282,16					369 090,00	
		ETAT Bourg centre										0,00
	TOTAL	369 090,00	12 303,00	249 504,84	107 282,16						369 090,00	
Nette commune	1 880 910,00	62 697,00	1 271 495,16	546 717,84						1 880 910,00		
PROJET	DETAIL	MONTANT	ANNEE 01	ANNEE 02	ANNEE 03	ANNEE 04	ANNEE 05	ANNEE 06	ANNEE 07	ANNEE 08	TOTAL	
Aménagement route des Monts	Dépenses	MO	10 000,00	10 000,00							10 000,00	
		Travaux Phase 1	16 000,00	16 000,00							16 000,00	
		Phase 2	60 000,00	60 000,00							60 000,00	
		TOTAL	86 000,00	86 000,00							86 000,00	
	Recettes estimées	FCTVA	14 107,44	14 107,44							14 107,44	
Nette commune	71 892,56	71 892,56								71 892,56		

PROJET	DETAIL	MONTANT	ANNEE 01	ANNEE 02	ANNEE 03	ANNEE 04	ANNEE 05	ANNEE 06	ANNEE 07	ANNEE 08	TOTAL	
Cheminements piétonniers RD 202 et RD 925	Dépenses	MO	25 000,00	12 500,00	12 500,00						25 000,00	
		Travaux	RD 925	350 000,00	350 000,00							350 000,00
			RD 202 (estimé)	150 000,00		150 000,00						150 000,00
		Acquisition terrain	RD 202	10 000,00	10 000,00							10 000,00
			RD925	28 000,00	28 000,00							28 000,00
	TOTAL		563 000,00	400 500,00								400 500,00
	Recettes estimées	CD73	Amgt sécurité									0,00
		ARA										0,00
		FCTVA		92 354,52	65 698,02							65 698,02
		ETAT	Amendes de police									0,00
TOTAL		92 354,52	65 698,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 698,02	
Nette commune		470 645,48	334 801,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334 801,98	
PROJET	DETAIL	MONTANT	ANNEE 01	ANNEE 02	ANNEE 03	ANNEE 04	ANNEE 05	ANNEE 06	ANNEE 07	ANNEE 08	TOTAL	
Projet passage RD 925 (chiffrage en cours)	Dépenses	MO		0,00							0,00	
		Contrôles divers		0,00							0,00	
		Travaux		0,00							0,00	
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes estimées	CD73	Amgt sécurité									0,00
		FCTVA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Nette commune		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

PROJET	DETAIL	MONTANT	ANNEE 01	ANNEE 02	ANNEE 03	ANNEE 04	ANNEE 05	ANNEE 06	ANNEE 07	ANNEE 08	TOTAL	
Vidéoprotection	Dépenses	Réseaux électriques	28 000,00	28 000,00							28 000,00	
		Divers	1 500,00	1 500,00							1 500,00	
		Travaux	53 000,00	53 000,00							53 000,00	
		TOTAL	82 500,00	82 500,00	0,00	82 500,00						
	Recettes estimées	FIPD	22 500,00		22 500,00							22 500,00
		FCTVA	13 533,30	13 533,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 533,30
		ARA	30 000,00		30 000,00							30 000,00
TOTAL	66 033,30	13 533,30	52 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 033,30	
Nette commune	16 466,70	68 966,70	-52 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 466,70	

	MONTANT	ANNEE 01	ANNEE 02	ANNEE 03	ANNEE 04	ANNEE 05	ANNEE 06	ANNEE 07	ANNEE 08	TOTAL
TOTAL DEPENSES	11 805 500,00	923 200,00	2 843 300,00	2 654 300,00	590 000,00	1 578 700,00	2 365 500,00	448 000,00	20 000,00	11 423 000,00
TOTAL RECETTES	3 586 674,22	263 121,73	1 047 834,93	1 235 531,37	96 783,60	258 969,95	388 036,62	73 489,92	3 280,80	3 367 048,92
NETTE COMMUNE	8 218 825,78	660 078,27	1 795 465,07	1 418 768,63	493 216,40	1 319 730,05	1 977 463,38	374 510,08	16 719,20	8 055 951,08

PROPOSITION D'INSCRIPTION BUDGETAIRES SERVICES TECHNIQUES 2020

LIEU ET COMPTE	NATURE DES DEPENSES	DEVIS ET MONTANT	Pour inscription au budget 2020	A réaliser ultérieurement ou non
Plantation d'arbres et d'arbustes				
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	Aménagement de divers sites		6 000 €	
Ateliers municipaux				
2135 - Installations générales, ...	Réfection de la couverture des locaux de stockage	GONTARD		14 500 €
2135 - Installations générales, ...	Remplacement porte principale atelier		6 700 €	
Base de loisirs				
2135 - Installations générales, ...	Aménagement de la base de loisirs (bancs, tables, barbecue...)		15 000 €	
Bâtiment administratif				
2135 - Installations générales, ...	Réfection chauffage en cas de panne (tuyauterie...)	Estimation ST		5 000 €
2135 - Installations générales, ...	Remplacement menuiseries appt 3	OGUEY		7 600 €
2135 - Installations générales, ...	Remplacement menuiseries appt 4	OGUEY	7 600 €	
Boulodrome				
2135 - Installations générales, ...	Réfection de la couverture amiante par isolation + couche protection	SITEX		110 000 €
Centre d'animation				
2135 - Installations générales, ...	Remplacement de dix tables dans la grande salle	SORESINA		7 400 €
Camping				
2135 - Installations générales, ...	Mise en conformité (légionelle) installations sanitaires des douches	SASSO		12 000 €
2135 - Installations générales, ...	Installation de trois conteneurs enterrés (emballages, verres et OM)		33 000 €	

LIEU ET COMPTE	NATURE DES DEPENSES	DEVIS ET MONTANT	Pour inscription au budget 2020	A réaliser ultérieurement ou non
Ecole élémentaire				
2135 - Installations générales, ...	Entrée directrice : ouverture à distance par téléphone	FACHINGER + CASELEC	3 200 €	
2135 - Installations générales, ...	Remplacement des portes bois, réfection des menuiseries endommagées + peinture menuiseries, volets...		160 000 €	160 000 €
2135 - Installations générales, ...	Réfection du parquet de la salle de gym	SEB PEINTURE	4 700 €	
Ecole maternelle Croisette				
2135 - Installations générales, ...	Réfection chauffage bâtiment haut en cas de panne	Estimation ST		
Ecole maternelle Grillons				
2135 - Installations générales, ...	Travaux extension école Grillons		75 000 €	
Ecole de musique				
2135 - Installations générales, ...	Remplacement des menuiseries	OGUEY		
Eglise				
2135 - Installations générales, ...	Restauration des tableaux et statues			22 000 €
Eglise ETABLE				
2135 - Installations générales, ...	Réfection du plancher du clocher (mise en sécurité pour accès entreprises de maintenance) + sécurité incendie	GONTARD + ST	5 000 €	
Ferme Rey				
2135 - Installations générales, ...	Création de locaux de rangement dans la salle de répétition			7 000 €
2135 - Installations générales, ...	Installation de trois volets roulants solaires à la médiathèque	REVERDY	3 700 €	
Gymnase Centenaire				
2135 - Installations générales, ...	Mise en conformité (légionelle) installations sanitaires des douches	SASSO		18 000 €
2135 - Installations générales, ...	Remplacement châssis alvéolaires côté collège (cassés)	OGUEY		9 000 €
2135 - Installations générales, ...	Remplacement de la porte bois (sortie de secours à 4 vantaux) côté collège	OGUEY	6 500 €	

LIEU ET COMPTE	NATURE DES DEPENSES	DEVIS ET MONTANT	Pour inscription au budget 2020	A réaliser ultérieurement ou non
Gymnase Seytaz				
2135 - Installations générales, ...	Mise en conformité (régionelle) installations sanitaires des douches	SASSO		24 000 €
2135 - Installations générales, ...	Cheminement en micropépète (revêtement actuel glissant)	EIFFAGE		14 500 €
2135 - Installations générales, ...	Contrôle d'accès	GERARD ET PEYSSON	7 300 €	
Halle couverte				
Mairie				
2135 - Installations générales, ...	Climatisation ou isolation de la mairie	CLIMATICIENS DE France.		33 000 €
Momlingen				
2135 - Installations générales, ...	Transformation porte garage en châssis menuiserie	LUXOR	3 300 €	
Piscine				
2135- Installations générales, ...	Réfection étanchéité du bâtiment	BTP VALGELON	35 000 €	
Stade				
2135 - Installations générales, ...	Remplacement de la chaudière du stade		27 000 €	

LIEU ET COMPTE	NATURE DES DEPENSES	DEVIS ET MONTANT	Pour inscription au budget 2020	A réaliser ultérieurement ou non
2152 - Installations de voirie (sur 30 ans)				
2152 - Installations de voirie	Panneaux de signalisation et de rues		6 000 €	
2152 - Installations de voirie	Rue Robert Franck : remplacement de la végétation dans ilots par de l'enrobé	COLAS		8 000 €
2152 - Installations de voirie	Mobilier urbain		10 000 €	
2152 - Installations de voirie	Remplacement de la barrière de protection au-dessus Joudron, vers les jeux du Moulinage		2 000 €	
2152 - Installations de voirie	Rue et place Saint-Jean : aménagement espaces verts			
2152 - Installations de voirie	Ferme Rey : aménagement de l'espace entre la ferme Rey et le Centre d'animation (bancs...)		9 000 €	
2152 - Installations de voirie	Lac Saint-Clair : remplacement de la passerelle permettant d'aller sur l'île	LIFTEAM		22 000 €
2152 - Installations de voirie	Place du 08 mai 1945 : aménagement de l'aire de jeu existante		33 000 €	
2152 - Installations de voirie	Sécurisation centre-ville par barrières + quille	DALITUB		
2152 - Installations de voirie	Jardins familiaux : remplacement de 10 bacs de stockage d'eau de pluie (opération à renouveler encore deux ans)		2 300 €	
2152 - Installations de voirie	Désamiantage maison Bienveignant et ancienne salle des fêtes			
2152 - Installations de voirie	Démolition ancienne salle des fêtes et atelier bienveignant			
2152 - Installations de voirie	Démolition garage Michelland		150 000 €	
2152 - Installations de voirie	Massifs panneaux lumineux		10 000 €	
2152 - Installations de voirie	Alimentation panneaux lumineux		6 000 €	
2152 - Installations de voirie	Démolition ancien boulo-drome	CARTIER-MILLION	5 100 €	
2152 - Installations générales, ...	Démolition bâtiment préfa - amiante école Croisette	AMILESS AMIANTE		50 000 €
2152 - Installations de voirie	Cheminement piéton RD 925 entre La Grangette et le giratoire Saint-Clair (St thibaud + barrières bois)	COLAS		200 000 €

LIEU ET COMPTE	NATURE DES DEPENSES	DEVIS ET MONTANT	Pour inscription au budget 2020	A réaliser ultérieurement ou non
21538 - Autres réseaux				
21538 - Autres réseaux	Mise à jour plans des réseaux communaux (obligation pour réseau éclairage public)	CICL	43 000 €	
21538 - Autres réseaux	Remplacement de 28 luminaires "boule" restants sur la commune		14 000 €	
21538 - Autres réseaux	Place du 08 mai - Installation de deux bornes électriques (côté église)	FACHINGER	2 400 €	
21538 - Autres réseaux	Eclairage public : remplacement ampoules mise aux normes 2015 (remplacement des ampoules mercure par des ampoules sodium et LED quand c'est possible sans frais excessifs)	FACHINGER	4 000 €	
21538 - Autres réseaux	Impasse des Jonquilles - échange tableau de commande éclairage public	FACHINGER	900 €	
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile				
21568 - Autre matériel et outillage ...	Extincteurs (remplacement annuel et nouveaux)	SICLI	4 000 €	
21568 - Autre matériel et outillage ...	Mise en place de défibrillateurs dans 7 ERP de 2me et 3ème catégorie (obligation au 01/01/2020) et ERP de 5ème cat. (Obligation en 2022)		12 000 €	
21568 - Autre matériel et outillage ...	Poteaux incendie (remplacement annuel et nouveaux)		8 000 €	
2182 - Matériel de transport				
2181 - Matériel de transport	Remplacement véhicule électrique		12 000 €	
2181 - Matériel de transport	Remplacement fourgon ST		22 000 €	
2181 - Matériel de transport	Remplacement bras AmpiroL du LINDNER		13 500 €	
2181 - Matériel de transport	Engin de chantier et levage, genre MANISCOPIE (engin d'occasion)		36 000 €	
2181 - Matériel de transport	Benne supplémentaire pour LINDNER	VULLIEN	6 000 €	

LIEU ET COMPTE	NATURE DES DEPENSES	DEVIS ET MONTANT	Pour inscription au budget 2020	A réaliser ultérieurement ou non
2184 - Mobilier				
2184	Remplacement de 30 tables et 60 bancs polyéthylène pour animations	COMAT	8 000 €	
2188 - Autres immobilisations corporelles (sur 10 ans)				
2188 - Autres immobilisations ...	Panneaux lumineux (3) et écran information		40 000 €	20 000 €
2188 - Autres immobilisations ...	Jeux école Grillons		12 000 €	
2188 - Autres immobilisations ...	Jeux école Croisette		12 000 €	
2188 - Autres immobilisations ...	Services techniques : outillage		5 000 €	
2188 - Autres immobilisations ...	Décoration et luminaires Noël		6 000 €	
A DIMIER		TOTAUX	893 200 €	

BUDGET ANNEXE ZH COLOMBIER

Outre des ventes qui viendraient diminuer le déficit global du budget, le budget annexe relatif à la zone d'habitat du Colombier, bénéficiera des inscriptions relatives au stock, en opérations d'ordre uniquement et dans l'attente de futures ventes des terrains restant disponibles.

Les reports des résultats issus de l'exercice 2018 seront réinscrits à l'identique dans le budget annexe de la nouvelle commune.

ANNEXE 01 – INFORMATION SUR LA DETTE DE LA COMMUNE

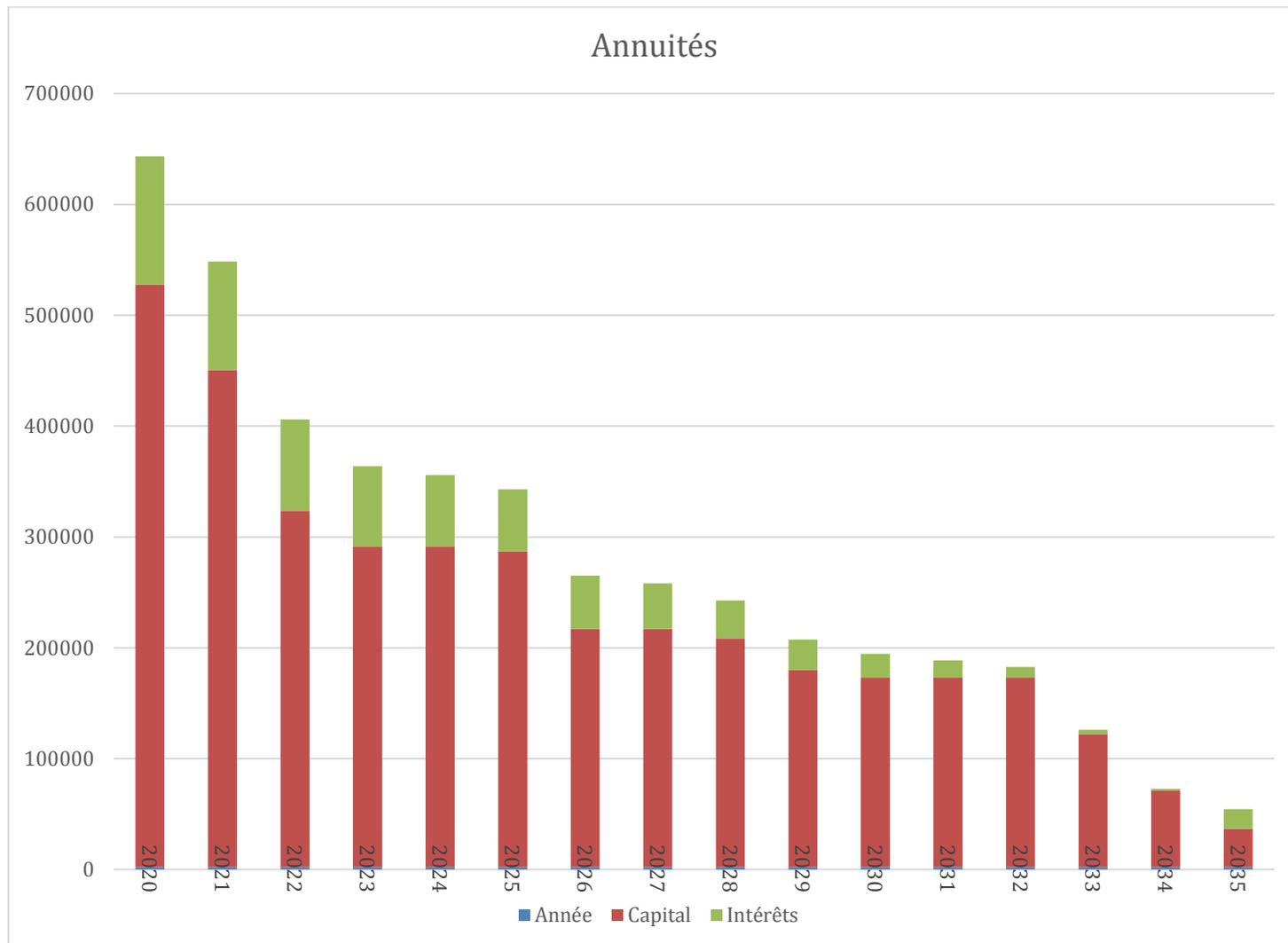
- Emprunts arrivant à échéance en 2020

Date de la dernière échéance	Code emprunt	Objet	Prêteur	Montant du contrat	Durée en années	Périodicité du capital	Compte du capital	Taux initial
31/12/2020	LR_102780243830289301	Programme d'investissements 2005	CCM COMBE DE SAVOIE	1 000 000,00 €	15	Annuelle	1641	3,20%

• Endettement pluriannuel à compter du 01/01/2020

ANNUITE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
102780243800030289302 PROGRAMME INVESTISSEMENT 2005	84 982,96									
AR010354/FINANCEMENT OPERATIONS INVESTISSEMENT POUR EX 2007	132 852,75	132 852,75								
MON253384-EUR-0267762- 001/FINANCEMENT DE PROJETS D'INVESTISSEMENT	36 708,06	35 215,76	33 723,47							
102780243800020174203 EMPRUNT Réseaux secs LE villaret Les granges	5 525,16	5 525,16	5 525,16	5 525,16	5 525,16					
MON505232EUR/0505657 FINANCEMENT INVESTISSEMENT 2015	75 709,38	74 694,38	73 679,38	72 664,38	71 649,38	70 634,38				
102780243800030289302 ACQUISITION BIENVEIGNANT	18 284,50	18 126,47	17 968,36	17 810,27	17 652,16	17 494,07	17 335,96	17 177,87	8 529,64	
MON281415EUR/FINANCEMENT DE L'ACCESSIBILITE PMR ET ISOLATION DES BATIMENTS PUBLICS	34 855,35	33 932,68	33 010,01	32 087,35	31 164,68	30 242,01	29 319,35	28 396,68	27 474,01	6 724,13
17462/002/001/GYMNASE AVENUE DU 11 NOVEMBRE	164 979,40	160 062,68	155 276,97	150 491,26	145 796,99	140 919,83	136 134,11	131 348,40	126 614,59	121 776,97
4357.264282.144282.14 EMPRUTN CDC MEDIATHEQUE	87 615,80	86 413,80	85 211,78	84 009,78	82 807,78	81 605,78	80 403,78	79 201,78	77 999,78	76 797,78
TOTAL	643 533,36	548 844,68	406 417,13	364 611,20	356 620,15	342 921,07	265 219,20	258 151,73	242 646,02	205 298,88

Annuités



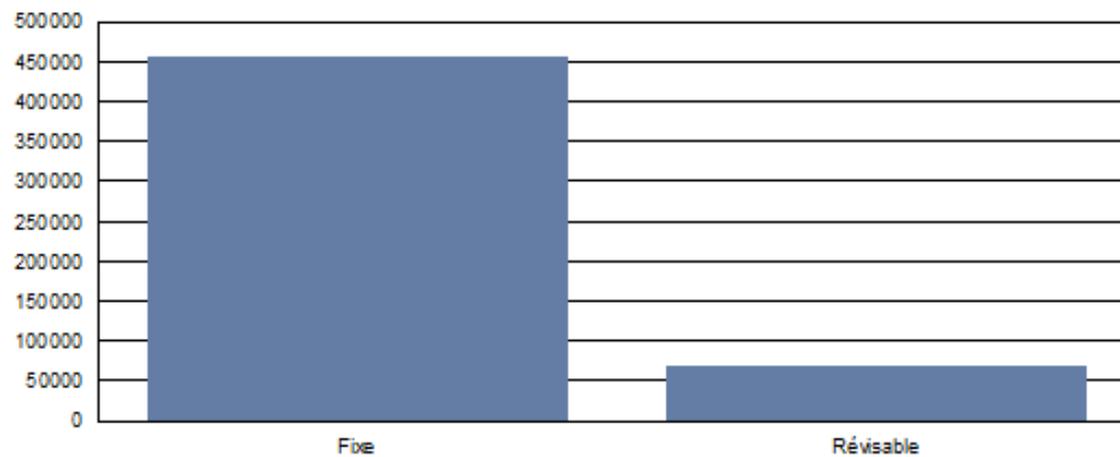
- Nature des taux

Répartition du capital remboursé par nature de taux



■ Fixe	86,8%
■ Révisable	13,2%
Total:	100,0%

Capital remboursé sur l'exercice



■ Emprunt réel

ANNEXE 02 – RATIOS

		2018			2019		
		CA 2018	Ratio 2018	Moyenne strate 2016	CA 2019	Ratio 2019	Moyenne strate 2016
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population	DRF	4 113 664,11	1 007,76 €	839,00 €	4 498 698,38	1 067,31 €	839,00 €
	Population	4 082			4 215		
Produit des impositions directes/population :	Impôts directs	3 560 928,57	872,35 €	464,00 €	3 611 500,00	856,82 €	464,00 €
	Population	4 082			4 215		
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	RRF	4 976 486,50	1 219,13 €	1 020,00 €	5 211 764,57	1 236,48 €	1 020,00 €
	Population	4 082			4 215		
Dépenses d'équipement/population :	Dépenses d'équipement	746 328,57	182,83 €	262,00 €	843 883,44	200,21 €	262,00 €
	Population	4 082			4 215		
Dettes/population :	Dettes	4 967 404,62	1 216,90 €	795,00 €	3 727 733,01	884,40 €	795,00 €
	Population	4 082			4 215		
DGF/population :	DGF	0,00	0,00 €	161,00 €	26 310,00	6,24 €	161,00 €
	Population	4 082			4 215		
Dépenses de personnel/DRF :	Dépenses de personnel	2 098 466,66	51,01%	52,30%	2 176 952,59	48,39%	52,30%
	DRF	4 113 664,11			4 498 698,38		
Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette)/ RRF :	DRF	4 113 664,11	101,25%	90,30%	4 498 698,38	97,39%	90,30%
	Remboursement de la dette	925 232,43			577 256,49		
	RRF	4 976 486,50			5 211 764,57		
Dépenses d'équipement/RRF = taux d'équipement :	Dépenses d'équipement	746 328,57	15,00%	25,70%	843 883,44	16,19%	25,70%
	RRF	4 976 486,50			5 211 764,57		
Dettes/RRF = taux d'endettement :	Dettes	4 967 404,62	99,82%	77,90%	3 727 733,01	71,53%	77,90%
	RRF	4 976 486,50			5 211 764,57		

	2016	2017	2018	2019
Epargne brute (€)	610 841,49	571 688,98	688 974,75	577 256,49
Capacité de désendettement (ans)	9,88	10,53	7,21	6,46